

# Fiche de correspondance

## CCN des entreprises de Prévention et sécurité

### Entreprise – Salarié

Retour du document : AG2R LA MONDIALE – TSA 37001 – 59071 ROUBAIX CEDEX 1

Pour tout renseignement : 0 969 32 2000

#### Attention

Toute sortie de personnel doit être signalée avant la date effective de sortie.

#### Carte tiers payant

Sauf demande du salarié au bénéfice de ses droits à la portabilité des garanties, la carte de tiers payant doit être restituée par le salarié à l'entreprise.

A défaut, l'entreprise, pour dégager sa responsabilité, doit prévenir l'Institution dans un délai de 15 jours.

### 1/ Entreprise

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse du siège social : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

SIREN : \_\_\_\_\_

Contrat : \_\_\_\_\_

### 2/ Salarié concerné

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

N° de Sécurité sociale : \_\_\_\_\_

### 3/ Modification(s) demandée(s) par l'entreprise

 Radiation du salarié à effet du : \_\_\_\_\_

– Fin de contrat de travail – Date de sortie salarié :

\_\_\_\_\_

- Salarié bénéficiaire de la CMU-C : joindre l'attestation CPAM CMU-C

– Décès du salarié en date du : \_\_\_\_\_

- Joindre un avis ou certificat de décès
- Si le contrat le prévoit (voir conditions particulières ou notice du salarié), demandez-vous le transfert des ayants droit en catégorie « ayants droit » de salarié décédé ?

 OUI  NON Date effet du transfert : \_\_\_\_\_

#### Portabilité des droits

Maintien des garanties de frais de santé si la cessation de contrat de travail ouvre droit à indemnisation du régime obligatoire d'assurance chômage en application de l'ANI relatif à la loi de modernisation du marché du travail.

Vous devez impérativement, en tant qu'employeur, informer le salarié concerné par le dispositif de portabilité de ses droits et lui remettre un bulletin individuel d'affiliation à la portabilité complété et portant cachet de l'entreprise.

 Changement de catégorie du salarié à effet du :

\_\_\_\_\_ (voir conditions particulières ou notice du salarié)

 Suspension du contrat de travail du salarié – Date de

suspension : \_\_\_\_\_

 Salarié en arrêt de travail depuis le : \_\_\_\_\_

Numéro ancienne catégorie : \_\_\_\_\_

Numéro nouvelle catégorie : \_\_\_\_\_

 Modification des informations d'un salarié : faire compléter et signer le salarié au dos du formulaire.

Fait à : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Cachet et signature (obligatoires) de l'entreprise

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par votre organisme d'assurance, membre de AG2R LA MONDIALE, afin de respecter les obligations lui incombant en matière de devoir de conseil dans le cadre de la proposition et la souscription d'un contrat d'assurance.

Vos données sont transmises aux services des organismes membres de AG2R LA MONDIALE et le cas échéant à leurs sous-traitants et partenaires, intermédiaires d'assurance, réassureurs qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.

Les données seront conservées pendant la durée de votre contrat et jusqu'à l'expiration des délais légaux de prescription ou à défaut de contrat.

Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de

la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement. Vous avez également la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez vous opposer au traitement de ces données conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole France, 92599 Levallois-Perret Cedex, ou par courriel à [informatique.libertes@ag2rmondiale.fr](mailto:informatique.libertes@ag2rmondiale.fr)

Nous apportons la plus grande attention à vos données à caractère personnel, néanmoins si vous considérez que leur traitement porte atteinte à vos droits, vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

[A ajouter en cas de collecte du numéro de téléphone : Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>]

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles :

<https://www.ag2rmondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles>



